



POUR UN QUÉBEC MODERNE ET SOUVERAIN QUI DÉFEND LES DROITS DE TOUS!

PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC

1360, rue Ontario est, Montréal H2L 1S1

permanence@pmlq.qc.ca • (514) 522-5872

397

P



NP



DM16

Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield

6211-19-033

Mémoire sur le Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield

*Présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE), Ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs*

13 mars 2026

Avec ce mémoire aux audiences publiques sur l'environnement, le Parti marxiste-léniniste du Québec présente les raisons pour lesquelles il s'oppose résolument au projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield. La raison principale est que le but de l'agrandissement vise à servir l'industrie militaire et la machine de guerre des États-Unis. C'est pour servir les fins du gouvernement des États-Unis, du Pentagone et de l'OTAN. Il n'y a rien de bénéfique pour les gens de la communauté, pour la protection de l'environnement ou pour l'économie du Québec en général. Bien au contraire, la production de guerre est un gaspillage et ne contribue pas au bien-être de la société ou à la protection de l'environnement naturel.

Nous vous présentons ci-dessous nos différentes considérations pour notre opposition au projet et notre demande qu'il ne soit pas accepté.

À la lecture des documents publics disponibles sur le site du BAPE et des interventions des citoyens et résidents et des organismes lors des deux séances publiques du 17 février et 18 février 2026, il ressort clairement que le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication d'explosifs appartenant à la firme General Dynamics Ordnance and Tactical Systems (GD-OTS) basée aux États-Unis doit être rejeté.

Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la firme d'ingénieurs-conseils AtkinsRéalis embauchée par GD-OTS pour effectuer l'Étude d'impact environnemental et social sont tous en conflit d'intérêts dans ce projet.

Les documents déposés démontrent que la « Corporation économique canadienne (CCC), l'autorité contractante désignée par le gouvernement du Canada pour les approvisionnements du Département de la défense des États-Unis en provenance du Canada », avait déjà conclu un contrat en 2024 avec l'armée des États-Unis pour la production d'explosifs, appelés propergol M31A2, utilisés dans le système de propulsion des obus d'artillerie de 155 mm.

Comme le mentionnait le communiqué de presse du 25 mars 2024 de la CCC, « l'effort de guerre de l'Ukraine dépend fortement des obus d'artillerie de 155 mm fournis par le Canada, les États-Unis et d'autres alliés ». « La technologie éprouvée » de GD-OTS Valleyfield permettra, « d'accélérer la production de munitions de réapprovisionnement de 155 mm ».

Ce qui est maintenant connu est que ces obus d'artillerie de 155 mm ont été fournis non seulement au gouvernement ukrainien mais aussi à l'armée israélienne, tous deux considérés comme « des clients privilégiés ». Comme l'ont souligné la Cour de justice internationale et la Cour pénale internationale, la démonstration n'est plus à faire que l'armée israélienne utilise ce type d'obus pour bombarder la population civile de Gaza, en Palestine, un crime de guerre selon le droit international et la Convention de Genève.

L'ironie est que dans les échanges entre des citoyens de Valleyfield et Les Cèdres lors de séances publiques tenues par le BAPE les 17 et 18 février, l'un des représentants de GD-OTS a déclaré « Il faut tenir en considération l'utilisation de ces produits-là, à quoi ils servent. Ils servent à défendre les populations. Ils servent à contrer des menaces. Je comprends la préoccupation environnementale lors de son utilisation, mais lequel est le moindre ou le pire mal, il faut choisir. Donc, il faut en venir à ça. »

Le gouvernement du Québec qui a donné son accord à la tenue des audiences du BAPE par le biais de son ministre de l'Environnement, Bernard Drainville, est aussi en conflit d'intérêts dans ce projet d'agrandissement. Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de son bras financier, Investissement Québec, est toujours propriétaire des terrains où se trouve l'usine de GD-OTS Valleyfield, suite à la fermeture en 2001 de l'usine de Produits chimiques Expro devenu insolvable. Les terrains ont été loués ensuite à SNC Technologie qui a repris les activités industrielles sur le site en 2001 pour ensuite vendre l'usine à GD-OTS en 2007. On peut lire dans les documents déposés au BAPE qu'« Investissement Québec a récemment revu sa Politique d'investissement responsable et de finance durable afin de pouvoir financer également des entreprises actives dans la production et la distribution d'armes ».

Comme le ministre de l'Environnement Bernard Drainville, la ministre de l'Économie et de l'Énergie Christine Fréchette, a aussi un parti pris dans ce projet d'agrandissement. Comme l'indiquent les documents déposés auprès du BAPE, dès mai 2025, elle a déclaré que « la défense fait maintenant partie de mes trois priorités ».

Il faut se rappeler que ces deux ministres sont dans la course à la chefferie de la Coalition Avenir Québec (CAQ) et qu'après la conclusion de cette course le 12 avril prochain, l'un deux

sera assermenté le lendemain comme premier ministre du Québec. Ce sera donc l'un d'eux qui va présider à la décision d'accorder à la fin de juin l'autorisation d'agrandissement de l'usine d'explosifs de GD-OTS Valleyfield.

La firme d'ingénieurs-conseils AtkinsRéalis retenue par GD-OTS pour effectuer l'Étude d'impact environnemental et social n'est pas non plus à l'abri des conflits d'intérêts. Avant de prendre ce nom, elle s'appelait encore récemment SNC-Lavalin, la même entreprise qui a vendu en 2007 l'usine d'explosifs de Valleyfield à GD-OTS. Comme l'a souligné une intervenante lors de la séance publique du 18 février « Alors, c'est un groupe qui a été critiqué d'être impliqué dans plusieurs affaires de corruption, notamment une affaire avec l'hôpital Glen de McGill. Cela a été appelé par la Sûreté du Québec comme la plus grosse enquête en lien avec la corruption de l'histoire du Canada. Du coup, alors je me demandais comment on peut se fier sur la crédibilité de ce groupe, et si vous envisageriez de peut-être refaire une autre enquête avec un autre groupe qui est plus fiable, est plus crédible. »

La santé de la population de la région compromise par les opérations de GD-OTS Valleyfield

Plusieurs intervenants durant les deux jours de séance publique du BAPE ont souligné le fait que depuis des années, GD-OTS Valleyfield brûle à ciel ouvert les déchets provenant de sa production d'explosifs, soit 154 tonnes de bois et de cartons contaminés, 8,6 tonnes de sacs antistatiques et 133 tonnes de matières énergétiques résiduelles. Certains ont rappelé qu'à cause des vents dominants du sud-ouest, une grande partie des produits de cette combustion retombe dans les premiers kilomètres dans le fleuve St-Laurent et sur la municipalité de Les Cèdres située face à l'usine. Lorsqu'on tente de savoir dans le volume 2 de l'Étude d'impact environnemental et social produit par AtkinsRéalis, quels sont les produits de cette combustion et comment ils se répandent dans l'atmosphère, force est de constater que toute la section de l'Annexe A, Sous-annexe B, intitulée « Étude de dispersion atmosphérique », est de nature « confidentielle ».

Lorsque questionnée par des citoyens qui ont fait leur devoir d'enquêter sérieusement la question d'éliminer cette pratique en mettant en place un incinérateur sécuritaire, donnant même des exemples de ces pratiques, les représentants de GD-OTS Valleyfield ont tenté d'esquiver la

question en disant que « c'est trop complexe » à mettre en place, que le brûlage à ciel ouvert est une pratique acceptée par le ministère de l'Environnement.

Voici ce qu'avait à dire aussi une intervenante :

« Donc, l'agrandissement qui est prévu est prévu pour 10 à 15 nouveaux bâtiments pour la production des matières énergétiques hautement volatiles. Historiquement, la fabrication des propulseurs à triple-base implique des précurseurs toxiques comme la nitrocellulose et la nitroguanidine, et cela pose de graves risques pour les eaux souterraines et les sols locaux en cas de mauvaise manipulation.

« Pourquoi les citoyens de Valleyfield devraient-ils assumer des risques environnementaux et de sécurité à long terme liés au doublement de cette production alors que le gouvernement fédéral débat actuellement du Projet de loi C-233 pour réglementer ces mêmes exportations ?

« Quelles nouvelles mesures de prévention est-ce que vous allez prendre pour le risque d'explosion étant donné que le site a déjà presque explosé trois fois dans le passé récent, si je comprends bien ? »

Un autre intervenant pour justifier l'installation d'un incinérateur :

« C'est concernant les brûlages, finalement, de plastiques qu'on parlait tantôt. J'ai cru comprendre que les polyéthylènes de basse densité sont brûlés. Dans ce document-là [Dioxins and plastic waste : A scientometric analysis and systematic literature review of the detection methods], ils parlent qu'il faut au moins... pour éviter... À la meilleure de ma connaissance, là, c'est ce que j'en ai lu, il est écrit qu'on doit atteindre une température de 1000 °C afin d'éliminer 99 % des furanes et dioxines qui sont bel et bien produits par des polyéthylènes. Donc, ça inclut, dans ce groupe-là, des basses densités, donc des LDPE ou des hautes densités, des HDPE. »

Il devient évident que ce qui motive GD-OTS n'est pas la santé-sécurité de la population mais bien la recherche du profit maximum. La déclaration de GGD pour justifier cet agrandissement de leur production qui serait triplée sonne bien creux :

« Donc, les investissements qui sont faits sont faits chez nous, sur notre territoire, sont faits... Les emplois sont créés chez nous. Les investissements vont profiter à la région, il y a des retombées

économiques régionales. Donc, c'est vraiment local de ce côté-là, au niveau des bénéfices associés à l'investissement. »

La motivation d'être riche ne résout pas la question de savoir comment garantir les droits que les êtres humains ont du fait de leur humanité. Elle ne résout pas les problèmes politiques et sociaux qui exigent de grands efforts collectifs où aucun individu ne deviendra super riche, mais où la société elle-même s'enrichira. Faire appel au besoin des travailleurs d'avoir des emplois et des salaires qui leur permettent d'accéder à l'éducation, aux soins de santé, aux soins aux personnes âgées et aux enfants dans les conditions actuelles ne change rien à cette réalité. S'opposer aux atrocités qui se déroulent sous leurs yeux, résultat de l'escalade des préparatifs de guerre, de la destruction de l'environnement naturel et social et de la souffrance de ceux que le système ignore et appauvrit, est une question de conscience, de principe, de vie ou de mort.

En conclusion, les commissaires du BAPE feront honneur à leur fonction s'ils tiennent compte de tous ses éléments et rejettent la proposition d'agrandissement de l'usine d'explosifs de GD-OTS et donner suite à la demande légitime des citoyens que GD-OTS installe un incinérateur sur son site.

Fernand Deschamps

Au nom du Conseil national du PMLQ

13 mars 2026